SAINT-OMER

SAINT-OMER. — Fête cycliste. — Grande réunion cycliste en vélodrome, avec le concours de coureurs de police, organisée par l'union sportive de Saint-Omer. — C'est par un temps un peu incertain que cette grande réunion a eu lieu hier en présence d'une foule nombreuse venue de tous les points de l'arrondissement, pour admirer les vaillants coureurs et voir principalement les services que peuvent rendre l'humanité les vaillants cyclistes de police qui ont fait la principale attraction de la journée.

Parmi les différentes épreuves, la vaillante course de 5e de lyre, sous la direction de M. Wimon, a pour différents moreaux, fort appréciés du public.

Voici les résultats des courses et du concours de chiens de police :

Concours de chiens de police : 1er prix, 150 fr., Sampson, à M. Ch. Sion, de Lille ; 2e 100 fr. Rémo, à M. Bonnery, de Lille ; 3e 50 fr. ; 4e 3e cl. Quim, à M. Lapel, de Lille.

Courses de vélo. — 1re course de Club, 1.800 mètres. — 1er prix, Sambury ; 2e, Verquigny ; 3e, Rigaut.

2e course de vitesse, 1.600 mètres. — 1er prix, Sambury ; 2e, Theffles ; 3e, Julien ; 4e, Verquinn.

Course par élimination. — 1er prix, Sambury ; 2e, Julien ; 3e, Verquinn.

1re match. — 1er prix, Sambury ; 2e, Julien ; 3e, Verquinn.

Courses à pier. — Course plate, 400 mètres. — 1er prix, Dupont ; 2e, Bénagne ; 3e, Blanquet.

Course de haies, 800 mètres. — 1er prix, Dupont ; 2e, Bénagne ; 3e, Bernard.

Course plate, 1.500 mètres. — 1er prix, Bénagne ; 2e, Wimon ; 3e, Bernard.

A 6 heures 1, prenait fin cette grande réunion, qui aura plus grande chance des beaux temps de 1910, en attendant la fête d'aviation des 4, 7, et 8 août 1910, sur l'aérodrome des Bruyères, organisée par l'Union Sportive.

Bestiaux trié. — Une voiture de boucher, appartenant à M. Helleboid, de Wilerman, a été tout à coup jetée sur le bord de la chaussée. L'animal venait de se briser. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Retier-Club-Audomarois. — Un entraînement-concours, offert aux sociétaires et amateurs, aura lieu le mardi 31 mai, à 4 heures du soir, au siège de la société.

Marché de Saint-Omer du samedi 28 mai 1910. — 95 vaches de 450 fr. à 565 fr. — 16 bœuf. d'élevage de 10 à 11fr. — 8 bœuf. hivernage de 10 à 12 fr. — 140 porcs poumons de lait de 5 à 6 fr. 50 — beurre 2 fr. 40 à 2 fr. 30. — œufs 2 fr. 10 à 2 fr. 20. — Volailles fin qualité, 7 fr. 50 à 8 fr. ; 2e qualité, 5 fr. 50 à 6 fr. 50.

BLENDECQUES. — Henriette Darcy, a porté plainte contre son mari, François Tartel, de qui elle est séparée et qui, pendant la nuit, brisa une clôture de chez elle.

INGHEM. — Lucien Bonnière et Alfred Bronquart, avaient déjà eu quelques altercations au sujet de politique pendant la période électorale.

Ces jours derniers, s'étant rencontrés, ils commencèrent à s'injurier et des coups suivirent. — Bonnière a porté plainte.

FAUQUEMBERGUES. — Leroy Polmarque, marchande de porcs, à Fauquembergues, effectuait un paiement de neuf porcs, lorsqu'un autre marchand de porcs, R. d'Audancthun, vint la prier de lui échanger un billet de 100 francs contre de l'or. Il paraîtrait que R... empocha l'or et le billet et parti.

BOULOGNE

CALAIS. — Un noyé. — On a retiré du bassin Ouest, le corps du sieur Jules Lefebvre, 42 ans, mécanicien à Boulogne. Le cadavre a été transporté à la morgue.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

Séance du 26 mai 1910

[illegible]

[illegible] Ferrand Léon, ramoneur en 27e d'artillerie, désertion à l'intérieur, trois mois de prison, sursis. — Van Houtte Jean-Baptiste, soldat au 43e d'infanterie, désertion à l'étranger, six mois de prison, sursis. Me Sarlesse. — Ferrand Albert-Renoul, ménagère, soldat au 145e d'infanterie, désertion à l'étranger avec rapport d'usport d'effets, trois mois de prison. Me Parmentier. — Pardevynck Achille-Théophile-Louis, soldat au 43e d'infanterie, coups et blessures volontaires, six mois de prison. Me Dewily.

Tribunal correctionnel de Douai

Audience du jeudi 26 mai 1910.

Morts. — Aastolle Erles, 28 ans, manœuvre de maçon, originaire de Gerdrin, demeurant rue d'Anache, à Il y a un mois, commis un vol qualifié à la patente en présence de la jeune Boulanger, à mois de prison.

Mendicité. — Henri Vievée un gamin d'origine Parisienne, court les grandes routes et se livre à la mendicité. Acquitté, mais envoyé en maison de correction jusque 20 ans.

Vol. — Delisé, 42 ans, a également mendié, 1 mois de prison.

Vol. — Le nommé Devenus, 27 ans, verrier, originaire d'Anicha, fait opposition à un jugement qui l'a condamné à 3 ans de prison pour un vol commis avec un autre individu chez M. Delaby, à Somain. L'affaire est remise à huitaine pour permettre à l'inculpé de faire choix d'un avocat.

— Le sieur Ghys et Marie Dhennel, récemment arrêtés, sont été condamnés par défaut chacun à 1 an et 1 jour de prison pour vol à la tire commis à la gare de Douai. Ils font opposition à ce jugement que le tribunal maintient purement et simplement.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

Ont été condamnés :

— Le sieur Stels, dompteur, directeur d'un cirque forain, à un mois de prison, par défaut, pour être parti avec un cheval, un chariot, deux cages et quatre lions que le directeur de l'Agence Nationale d'affichage avait fait saisir parce que le forain n'avait pas lui payer une somme de 60 francs qu'il lui devait pour affichage.

— Mme Legrand, de Maubeuge, a 15 jours de prison avec sursis pour avoir porté un coup de couteau à la demoiselle Jeanne Huguet, compatriote, rue du Rempart, qui entretenait des relations avec son mari.

— Le sieur Vandermenach à 8 jours de prison avec sursis et 5 francs d'amende pour avoir, étant ivre, injurié et brutalisé l'agent Moreau.

— Le sieur Calcin à 5 jours de prison et 50 francs d'amende par défaut pour chasse en temps prohibé.

— Emile Tesson à 6 jours de prison par défaut pour outrage au garde Caulier.

— L'aimer Louvier, de Mombaix, à 5 francs d'amende pour avoir voyagé sans billet.

— Le journalier Sainius, de Saulain, à 15 jours de prison pour coups à la dame Bouquet.

— Le sieur Cliquet de Valenciennes, à un mois de prison et 5 jours de prison avec sursis et à dommage pour s'être approprié des objets appartenant à Mme Blanchard.

Le contremaître Bueely, des établissements Dupriez, à Hergnies, à 20 francs d'amende pour avoir outragé et injurié M. Lavolsier, inspecteur du travail.

— Le forain Léon Cerante à un mois de prison par défaut pour coups à sa femme.

— Le blanchisseur Dessers, de Fâches, à 5 jours de prison avec sursis, pour coups à Bléard.

— Le mineur Jean Crouse, de Neuville, à 15 jours de prison avec sursis pour avoir, étant ivre, commis un outrage public à la pudeur sur la jeune Charles.

Le cultivateur Moyaux, de Raismes, à 10 jours de prison, pour coups de poing et coups de couteau à son gendre domestique André Hector.

Un sieur Lebon, de Raismes, à 25 fr. d'amende avec sursis pour coups à son camarade Chaffart.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Audience du 24 mai.

Les voleurs. — Rousseau Léa, 26 ans, lamineur, et Brielle Polycarpe, 20 ans, puddleur, demeurant à Hautmont, se livraient, en fraudant un carreau, dans le magasin de l'usine Sambre-Meuse, à des vols qu'ils travaillaient, mais ils ne purent rien voler. Rousseau, qui a déjà été condamné à des expressions cynéques. Nous étions livres, dit-il, lorsque nous sommes entrés, mais on nous a vus. Nous étions, je lui pas d'un remorde de conscience et je ne dirai pas mon camarade. Brielle, 20 ans, ouvrier, a été condamné à 1 an de prison.

Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il manifeste son regret d'avoir échoué et son intention d'y retourner avec plus de lampe à dessoudar pour pouvoir exercer le contre-lard.

Rousseau est condamné à huit mois de prison; Brielle, dont le plus lui attend six mois avec sursis.

— Hiette Henri, 18 ans, matelot à Flamont-Wéudrechies, fut livrée par M. Hanon, d'Avesnes, à mentions un bélier de chevrel dans lequel pouvait que l'ampérayon, allait chercher du bois, le cuivre ouvrit un tirole et y prit dix francs sur vingt qu'il y trouvait. 6 jours, sursis.

— Mlnne Joseph, 22 ans, garçon boucher à Déparo avec une bicyclette qu'il avait louée chez M. Lalon : trois mois de prison.

— Pastel Darius-Oscar, 63 ans, représentant de commerce, demeurant actuellement à Trélon, précédemment à Lille, a trompé les commerçants de journaux de modes, nombreuses furent les personnes qui lui demandèrent la journal « Le Printemps », peu parcel lavar malgré paiement de 2 à 3 centimes.

Sur réclamations des abonnés, M. Drouet, directeur-gérant du journal dépose une plainte, suivie de poursuite et intervention du plaignant qui se porte partie civile et demande par Me Lamperière du barreau de Paris, assisté de Me Lefranc, 5.000 francs de dommages-intérêts et 2.000 francs de dommages-intérêts et 2.000 francs de dommages-intérêts et 2